

Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire d'ATTAC 92

Samedi 14 avril 2012

Maison de la Vie Associative¹

28, rue Victor Hugo 92240 Malakoff

<p>Bulletin de déclaration d'une proposition de motion ou de résolution²</p>
--

**Ce bulletin est envoyé à tous les adhérent(e)s d'Attac 92 pour 2011 et/ou 2012.
Merci de le renvoyer rempli, au plus tard le 14 mars 2012, date de clôture des textes
et si possible dans la semaine précédente.**

Ce bulletin vous permet de proposer une motion ou une résolution, auxquelles vous attachez de l'importance. Les motions seront préalablement soumises au vote du CA lors de sa prochaine réunion, puis, en cas de vote favorable, elles seront inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, conformément aux statuts de Attac 92.

Si vous avez des questions au sujet de ce bulletin, n'hésitez pas à les poser :

Soit à Eric COLAS, Président 06 32 72 40 97 ou eric.colas@evab.org
Soit à Jean-Louis Michniak, secrétaire 09 61 25 27 39 ou debrenne.michniak@orange.fr

¹Lien vers le plan de [google](#), lien vers le plan de [openstreetmap](#) ,

[métro](#) ligne 13: Malakoff-Plateau de Vanves, [tramway](#) ligne 3: Porte de Vanves, [bus](#) 191 ou 126

²Les motions seront soumises au vote du Conseil d'Administration avant d'être proposées au vote de l'AG , elles engagent l'association par le vote de l'assemblée générale; les résolutions ne sont assujetties à aucun vote, elles expriment un voeu, une déclaration personnelle

DECLARATION de MOTION ou RÉSOLUTION
A renvoyer rempli, au plus tard le 14 mars 2012, date de clôture
et si possible dans la semaine précédente.

à Eric COLAS - ATTAC 92 - 141, avenue Jaurès - 92140 Clamart
ou bien à attac92@attac.org, en précisant dans l'objet «AG ATTAC 92 - motion - résolution»

Vos coordonnées :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

N° d'adhérent Attac : _____

Votre proposition de : motion [] résolution []

Vous voudrez bien écrire vos propositions ci-après en texte libre (15 lignes maximum).

Remarques :

1 - Ce bulletin est envoyé à tous les adhérents 2011 et/ou 2012 d'ATTAC 92. Il est transmis avant le 14 février 2012, via Internet pour les adhérents dont une adresse email est connue, soit par la Poste pour les non-internautes.

2 - Les votes sur le rapport financier, le rapport d'activité, les motions et le vote sur l'élection des membres du CA se feront préférentiellement par correspondance électronique ; un bulletin de vote sera envoyé avec tous les éléments d'information aux adhérent(e)s d'Attac 92, soit via Internet, soit par la Poste, avant le 14 mars 2012. La clôture des votes par correspondance postale interviendra le 8 avril 2012. Les adhérent(e)s qui seront dans l'impossibilité de voter par correspondance pourront voter lors de l'AG elle-même le 14 avril 2012, cette procédure restant exceptionnelle.

La durée du mandat des membres du CA d'Attac92 est de un an, à compter de leur élection par l'AG.

3 - Dans ATTAC 92, il y a aujourd'hui treize groupes de proximité qui regroupent les adhérents de communes voisines ; vous pouvez consulter la liste de ces groupes de proximité sur le site Internet de Attac92 : <http://www.local.attac.org/attac92/>, ou sur le livret d'accueil.

4 - Conformément aux statuts de ATTAC 92, le nouveau CA "comprendra les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix". Le vote portera donc, individuellement sur chaque candidat, présenté par un groupe de proximité ou non.

5 - Merci à ceux qui ont Internet de renvoyer ce bulletin rempli avec la présentation, par Internet.